

**ASSEMBLEE NATIONALE**  
**Troisième séance du jeudi 12 juin 2008**

Présidence de Mme Catherine Génisson,  
vice-présidente

*(La séance est ouverte à vingt et une heures trente.)*

*Suite de la discussion, après déclaration d'urgence,  
du projet de loi de modernisation de l'économie*

**Extrait des débats : le texte de l'intervention  
de Vincent Descoeur, député du Cantal**

**Mme la présidente.** La parole est à M. Vincent Descoeur.

**M. Vincent Descoeur.** Plusieurs collègues, au cours des débats précédents, se sont émus des effets possibles du relèvement des seuils, préalables aux procédures d'autorisation de nouveaux projets commerciaux, sur les commerces de centre-ville et sur l'équilibre fragile entre ces commerces et la périphérie.

Je voudrais appeler votre attention sur l'inquiétude que suscite cette proposition pour l'écu rural que je suis. Je crains que cette mesure, si elle n'était pas encadrée – j'espère que le débat qui s'ouvre permettra d'apporter des apaisements – n'ait un effet sur le tissu commercial d'un département rural comme le mien. L'augmentation de surfaces commerciales en périphérie des plus grandes agglomérations et l'attractivité qui en découlera immanquablement fragiliseront les commerces ruraux, voire précipiteront la disparition d'un certain nombre d'entre eux ou tout au moins compromettront leur transmission.

Or ces commerces de détail alimentaire, véritable service de proximité, jouent un rôle considérable dans l'attractivité de ces territoires. Si l'on revient à l'objet même du projet de loi et à l'ambition louable de renforcer le pouvoir d'achat par une baisse des prix, je suis au regret de vous dire que je crains que les populations de ces communes rurales ne soient pas les premiers bénéficiaires de cette réforme. Vous conviendrez qu'il est difficile pour l'écu que je suis de subventionner des véhicules de tournée au titre de la collectivité départementale que je préside et, dans le même temps, de valider le relèvement des seuils des surfaces de vente sans me préoccuper des conséquences sur le tissu commercial.

**M. Philippe Folliot.** Très bien !

**M. Vincent Descoeur.** Un dispositif permettant d'encadrer les autorisations en prenant en considération les spécificités locales, pression commerciale ou aménagement du territoire est indispensable. La consultation ou, encore mieux, la responsabilisation des élus peut être une piste à explorer. Il convient néanmoins, de mon point de vue, que la réflexion dépasse le seul cadre de la

commune d'implantation de la nouvelle enseigne et soit élargie à la zone de chalandise pour éviter tout risque de déstabilisation des commerces de détail existant.

Cet équilibre indispensable, que chacun sait fragile, entre des moyennes ou grandes surfaces et le commerce de détail si vital mériterait que l'on s'y attarde et que des mesures d'accompagnement de nature à conforter ces commerces de proximité dont le rôle est indispensable soient envisagées.

Pour conclure, je forme un vœu. En marge de la question de la surface commerciale et de l'effet attendu – la baisse des prix pour le consommateur – je ne voudrais pas, peut-être parce que nous n'avons pas assez abordé la question des centrales d'achat, que ce soit les producteurs qui consentent les plus gros efforts et paient le plus gros tribut au mécanisme de baisse des prix en étant la variable d'ajustement de la concurrence que nous appelons de nos vœux.